La Lettre des Enseignants
Du Nord

5 septembre 2008

"S'opposer et proposer"

108 HEURES

Face à la cacophonie, reposer les choses …

Qu'une fois pour toutes les choses soient dites, avant de parler de ce qui intéresse vraiment les collègues. Effectivement, le SE-UNSA insiste pour que seules les organisations signataires participent aux groupes de suivi 108 heures. Et pour une raison fort simple : quand certains sont venus, régulièrement, les mains dans les poches, essayant de faire durer les choses, faisant fi de l'attente et de l'inquiétude des collègues, le SE-UNSA, comme pour le protocole sur la direction d'école, a pris ses responsabilités avec les risques que ça comporte.
C'est tellement plus confortable d'attendre.
Si les avancées obtenues pour les directeurs d'école ne sont plus aujourd'hui contestées que par quelques-uns, rappelons-nous qu'à l'époque, le SE-UNSA a fait face seul, dans l'intérêt des collègues.
Cette année encore, avec le SGEN cette fois, le SE-UNSA a pris ses responsabilités. Est-il encore utile de rappeler qu'à défaut de signature, le ministère aurait imposé un texte beaucoup plus contraignant dans lequel aucune place n'était à l'initiative des équipes des maîtres.
C'est la fable du lièvre et de la tortue, et ceux qui crient aujourd'hui au loup se sont disqualifiés tout seuls !
Nous ne répondrons plus à ce genre de commentaires.

Maintenant, où en sommes-nous ?
Y a-t-il des problèmes ? Bien sûr ! Nous pourrions nous aussi faire une liste à la Prévert, nous avions d'ailleurs publié une lettre de l'Enseignant du Nord « spécial 108h » en juin dernier*.
Il nous semble plus important de comprendre de quelle nature sont les problèmes et comment on peut les résoudre.

Pourquoi ces problèmes ? Vraisemblablement parce que pendant plusieurs mois le Nord s'est trouvé sans IA et si une réunion du groupe de suivi s'est bien tenue et si un certain nombre de points ont été réglés, aucune décision n'a été prise.
Sans doute aussi parce que dans ce contexte, les IEN, sans consignes, ont estimé de leur responsabilité d'organiser la mise en place du dispositif et l'ont fait en fonction de la réalité de leur circonscription, en tout cas pas à notre sens par autoritarisme. Qu'auraient-il eu à y gagner ?
Maintenant, la réalité est que dans une circonscription la répartition des 60 h est de 30h d'AP et 30 h de concertation quand dans la circonscription voisine elle est de 60 h d'AP et 0 h de concertation (ce qui est au passage impossible au regard des textes). Quand dans une circonscription les maîtres de CLIS peuvent utiliser les 60 pour construire les PPS et recevoir les parents, ailleurs, ils assurent 40 ou 50 h d'AP. Quand dans une circonscription les maîtres de RASED doivent participer à l'AP, dans d'autres ils peuvent organiser leurs réunions de synthèse.

Alors, il est nécessaire d'harmoniser les initiatives et les décisions.

En ce sens, le SE-UNSA a demandé le 1er septembre dernier à l'IA une nouvelle réunion du groupe de suivi ; elle aura lieu le 9 septembre.
Nous attendons la réponse du SIEN-UNSA (syndicat des inspecteurs de l'UNSA) à notre proposition de nous rencontrer. Cette réunion devrait se tenir très prochainement.

Dans tous les cas, une considération doit présider à tous nos choix : l'intérêt des élèves.

Que dans une école où il y a peu d'élèves en difficulté, on organise une aide personnalisée « lourde » n'a pas de sens au niveau pédagogique, sans doute vaudrait-il mieux – les textes le permettent – organiser une réflexion au niveau d'une ou plusieurs équipes et mener avec elles un projet pédagogique.
Qu'on ait le souci que des élèves de milieu plus difficile puissent bénéficier au maximum de cette aide personnalisée, soit ; il faut donc avoir le souci de préparer cette aide personnalisée et se laisser la possibilité d'analyser et réinvestir les enseignements qu'on aura pu en tirer, en fait articuler, voire conjuguer au mieux enseignement et aide personnalisée.
Qu'on ait le souci que tous les enseignants puissent avoir le même temps de service, qui peut s'y opposer ?
Dans le même temps, le souci d'efficacité n'impose-t-il pas que les maîtres de RASED puissent faire leurs synthèses sur les 60 heures pour être plus présents auprès des élèves pendant le temps d'enseignement ?
N'est-il pas préférable que les maîtres de CLIS se réunissent avec les parents sur les 60 heures plutôt que sur le temps scolaire ? Ne soyons pas plus royalistes que le roi !

Alors, que faire ?
Ce qui nous semble véritablement aussi important qu'urgent, c'est qu'une concertation, au niveau départemental, comme avec les IEN, soit menée avec pragmatisme et intelligence, qui permette de déboucher sur une harmonisation des dispositifs tenant compte de contingences locales.

Encore une fois, chaque équipe doit s'approprier l'utilisation des 60 heures, avec notre soutien.

En tout état de cause, si cette concertation ne pouvait être menée, ou ne devait aboutir, le SE-UNSA saurait prendre ses responsabilités.

*(**http://sections.se-unsa.org/59/IMG/pdf/La_lettre_13_juin_2008.pdf**)

HARO SUR LES TOUT-PETITS

C'est le privé qui va être content !

Michèle Tabarot, députée UMP, a remis au premier Ministre un rapport à charge contre l'école maternelle.

"La scolarisation précoce ne convient pas à tous les enfants de moins de 3 ans et ne peut être développée dans les écoles que lorsque les conditions d'accueil, les locaux, l'encadrement, la pédagogie sont adaptés". Or "si l'école propose davantage d'activités pédagogiques (graphisme, les activités logiques, le langage, les explications, les repères spatio-temporels), elle sait moins bien gérer les temps d'attente" et les enfants s'y ennuient.

Il est surtout reproché à l'école maternelle son inadaptation à la vie des parents et des entreprises. *"L'école maternelle n'est pas une panacée pour les parents actifs"* estime M. Tabarot qui signale que les parents doivent dans ce cas l'accompagner d'autres modes de garde, par exemple le mercredi. *"La scolarisation des enfants âgés de deux ans est un mode de garde qui, en ce qui concerne l'organisation, n'a pas les mêmes caractéristiques que les modes de garde habituels: nombre de jours dans la semaine, nombre de semaines (36, soit 140 jours) largement inférieur à la moyenne des modes d'accueil (224 jours en moyenne), taux d'encadrement sans commune mesure avec la crèche au même âge, fermeture à 17h." Enfin, "les taux d'absence des enfants scolarisés à 2 ans varient de 30% le matin à 70% l'après midi, allant jusqu'à 90 % le samedi matin. Seuls 14% des enfants sont présents toute la journée".*

C'est finalement une école maternelle sans maîtres que propose M. Tabarot. ***"Je propose de développer sur l'ensemble du territoire l'offre de garde destinée prioritairement aux enfants âgés de 2 à 3 ans, en créant des jardins d'éveil dans les structures existantes et les écoles maternelles****… Le jardin d'éveil aura pour principale mission de préparer leur pré-scolarisation à l'école maternelle. Outre la stimulation des capacités linguistiques, les jardins d'éveil faciliteront la socialisation des enfants et la découverte de nouvelles expériences (mouvement, créativité, environnement, nombres, espaces, formes, etc).. Les professionnels de la petite enfance seront chargés de le faire fonctionner. Le matin, auront lieu les activités d'apprentissage et d'éveil. L'Education nationale sera chargée d'assurer la coordination entre enseignants de maternelle et éducateurs des jardins d'éveil quant aux objectifs et méthodes pédagogiques. Il sera ouvert de 7 heures à 19 heures et lors des congés scolaires ».*

Le rapport contient d'autres propositions comme le **développement de crèches d'entreprise et de maisons d'assistantes maternelles ou la création d'un nouveau congé parental raccourci**. Il contient une analyse intéressante des différentes situations européennes. Alors que de nombreux pays européens se sont dotés d'une législation assurant des droits aux salariés parents de jeunes enfants, le rapport écarte toute contrainte vers les entreprises, si ce n'est celle d'un entretien obligatoire du salarié avec le chef d'entreprise. A lui de convaincre le patron !

L'avis du SE-UNSA :
Alors que la tendance universelle est la scolarisation des gardes d'enfants (voir en Europe la Suède et la Norvège), le rapport tranche en sens inverse. **Au nom de l'intérêt des parents**, il préconise la fin de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans et la création de « jardins d'éveil ».

Il n'aborde même pas le débat sur la scolarisation à deux ans. On sait que se sont dressés contre elle des associations conservatrices, certains milieux psychiatriques, plus récemment le rapport Bentolila, des ministres (X. Darcos en 2003, F Fillon en 2004). Dans l'autre camp, plusieurs rapports montrent l'intérêt de la scolarisation au moins pour les enfants de milieu défavorisé. Ce sont ces enfants qui font les frais de la réduction de la scolarisation à deux ans : De 2000 à 2007 le taux de scolarisation à 2 ans est passé de 35% à 20% des enfants (-8% l'année dernière). Et ce sont les ZEP qui sont les moins bien couvertes !

La mise en place de jardins d'éveil impose de modifier la loi sur les taux d'encadrement puisque le taux prévu par M. Tabarot est de 12 enfants par adulte, c'est-à-dire sensiblement le même qu'à l'école maternelle (1 pour 15). Ce sont les communes qui auraient à assumer la responsabilité de ce service qui serait payant, à la différence de l'école maternelle. Elle estime nécessaire la création de 300 000 à 500 000 places (ce dernier chiffre est envisagé en cas de suppression de la scolarisation à deux ans).

Cette nouvelle attaque en règle fait suite au rapport du HCE de l'an passé, suivi par le rapport Bentolila de décembre 2007 et rappelle un pamphlet publié en mars 2008 "Il faut fermer les écoles maternelles". Courageusement écrit sous un pseudonyme - Julien Dazay - par un ancien instituteur, devenu inspecteur de l'Education nationale, l'ouvrage vilipendait une école maternelle qui "entretient voire produit l'échec", "ressemble de plus en plus à une simple garderie" et où des "fonctionnaires de niveau Bac + 5" sont "payés par l'Education nationale" pour "dispenser un enseignement pendant 35 minutes sur 3 heures". L'auteur préconisait de transformer les maternelles en des "lieux d'éducation principalement animés par des éducateurs" sur le modèle des kinder garden allemands, et d'en confier la gestion aux municipalités.

Pour le Se-UNSA, les effets déterminants de la scolarisation en école maternelle sur le développement des enfants, en termes de socialisation, d'acquis, de premiers apprentissages et les conséquences positives sur leur scolarité ultérieure sont clairement établis. L'école n'est donc absolument pas une garderie.

La maternelle est un sujet sérieux sur lequel le SE-UNSA continuera à faire valoir ses propositions :

- La place de la maternelle dans le socle commun
- L'école obligatoire dès 3 ans
- La scolarisation à partir de 2 ans dès lors que les parents en font la demande et la tenue d'une conférence de consensus sur la scolarisation de ces enfants.
- Des moyens adaptés, en particulier pour les 2/3 ans
- Un module de formation obligatoire en IUFM
- Le développement de la Coéducation et du partenariat.
- Des mesures de dépistage et de remédiation précoce des difficultés

DIRECTION D'ECOLE

Augmentation significative de l'indemnité de direction

Une première étape a été franchie dans la reconnaissance du travail particulier des directeurs avec le régime de décharge supplémentaire sur les 60h.

Nous venons d'obtenir une deuxième avancée, sur le plan indemnitaire cette fois.
Le SE-UNSA avait demandé qu'en complément de ce temps accordé, un geste financier soit fait.

Le Ministre vient de nous annoncer que l'ISS directeurs allait être revalorisée :

Pour l'année 2008, le ministère prévoit que l'augmentation sera versée en une seule fois, sur la paie du mois de novembre, soit une hausse de :
+ 200 euros pour les directeurs 2-4 classes
+ 400 euros pour les directeurs 5-9 classes
+ 600 euros pour les directeurs de 10 classes et plus

Dès janvier 2009, cette revalorisation prendra à nouveau effet mensuellement et sera ainsi ajoutée à l'ISS mensuelle actuelle.

Cela portera cette indemnité à :

	Montant annuel	Montant mensuel	Variation
1 classe	1295,62 €	idem	
2-4 classes	1495,62 €	124,64 €	+ 15%
5-9 classes	1695,62 €	141,30 €	+ 31%
10 classes et plus	1895,62 €	157,97 €	+ 46%

Depuis la signature du protocole en mai 2006, l'action du SE-UNSA aura permis une augmentation de 45 € à 90 € selon la taille des écoles.

Le SE-UNSA avait, lors des discussions avec le ministère, demandé une revalorisation financière sur la base d'une ISS commune à toutes les tranches. Les arbitrages du cabinet ont finalement conclu à une décision différente : une revalorisation certes mais une ISS à tranches et une revalorisation à partir de 2 classes.

Nos revendications n'ont donc pas complètement été prises en compte. Pour autant, on ne peut nier l'avancée pour les collègues directeurs de plus de 2 classes.

C'est une avancée significative qui va dans le sens d'une meilleure prise en compte de la charge de travail des directeurs.

0,8 % AU 1ER SEPTEMBRE

Donc -2% par rapport à l'inflation prévue !

Annoncée le 6 mai dernier, les pensions des retraités de la fonction publique sont augmentées, à compter d'aujourd'hui, de 0,8 %. Cette augmentation complète celle de 1,1 % intervenue au 1er Janvier 2008. Elle sera très largement inférieure à l'inflation que nous connaissons actuellement (même le gouvernement prévoit une inflation supérieure à 2,8 %). Le compte n'y est donc pas. La perte du pouvoir d'achat est réelle.

La participation des retraités du SE-UNSA, en liaison avec l'Unsa Retraités et la FGR-FP, à la semaine bleue et en particulier à la journée d'actions du 16 octobre prochain est indispensable.

SMA (service minimum d'accueil)

La loi, publiée au J.O. le 21 août, s'applique dès la rentrée.

L'article 2 institue une obligation d'accueil des élèves « en cas d'absence imprévisible de l'enseignant et de l'impossibilité de le remplacer ».

Le SE-UNSA va donc être particulièrement vigilant et continuera à agir : l'enjeu est de ne pas laisser l'administration, qui pour des raisons d'économie budgétaire, serait « tentée » de décider de reculer de plusieurs jours l'envoi de remplaçants (par exemple pour des congés de maladie courts), faisant ainsi reposer sur les équipes, l'accueil des élèves (répartition dans les classes), par exemple, un collègue est absent un matin pour raison de santé. La Loi impose l'accueil des élèves, l'absence étant imprévisible et impossible dans l'immédiat à remplacer. Si cette absence se poursuit, que le collègue prévient l'administration et confirme son absence par un arrêt de maladie, l'absence devient donc prévisible et l'administration doit envoyer un remplaçant.

Notre consigne syndicale de renvoi des élèves au bout de deux jours non remplacés, est maintenue.

L'article 4 précise que les communes devront mettre en œuvre un service d'accueil en cas de grève, si 25% d'enseignants d'une école ont déclaré leur intention de faire grève. En cas de grève, s'il y a moins de 25% de grévistes, l'accueil n'incombe pas aux communes. Ce sera aux collègues non grévistes d'assurer l'accueil des élèves qui se présenteront. L'article 5 impose aux enseignants de déclarer (individuellement) au moins 48 heures à l'avance leur intention de faire grève à l'autorité administrative.

COOPERATIVES SCOLAIRES

Enfin une nouvelle circulaire

Une nouvelle circulaire, remplaçant des textes des années 50 ou 60, vient préciser le rôle et les modalités de fonctionnement des coopératives scolaires. Elle clarifie les règles de fonctionnement de ces structures associatives et rappelle les principaux objectifs des activités organisées en leur sein.

Le SE-UNSA se réjouit que le socle commun soit cité et que la coopérative scolaire soit qualifiée « d'instrument d'éducation à la citoyenneté », ce qui ne manque pas de sel, à l'heure où le ministère a fait disparaître ce terme au profit de l'instruction civique et morale !

1 500 EUROS POUR LES T1

Pour solde de tout compte ?

De façon unilatérale, Xavier Darcos a annoncé que tous les T1 (premier et second degrés) percevraient à cette rentrée une prime d'installation d'un montant de 1 500 euros avec le salaire de novembre.

Pour le SE-UNSA, si cette prime est une bonne nouvelle pour les néo-titulaires, elle ne saurait tenir lieu de revalorisation de la fonction enseignante. 1500 euros, c'est l'équivalent de ce que perd actuellement **par an** un enseignant en début de carrière compte tenu de la non revalorisation des salaires depuis 2000 !

Nous attendons toujours l'ouverture de discussions sur la revalorisation enseignante dont le rapport Pochard avait tracé des pistes et sur laquelle le SE-UNSA s'est largement exprimé.

7 MILLIARDS PAR AN

L'Ecole privée sous perfusion de fonds publics !

L'Etat donne chaque année aux établissements privés près de 7 milliards d'euros (1) auxquels s'ajoutent plusieurs milliards d'euros versés par les collectivités territoriales. Cette manne bénéficie quasi exclusivement à l'enseignement catholique sous contrat.

Pourtant, le secrétaire général de l'enseignement catholique a l'audace de se plaindre de son incapacité à faire face à toutes les demandes d'inscriptions. Sans entrer dans la polémique sur la réalité du nombre de refus avancés, il devient insupportable d'entendre cette complainte de la part d'un privé déjà trop bien loti en deniers publics. D'autant que des centaines de millions d'euros s'ajouteront à cette cagnotte avec l'application de l'article 89 (2) que nous combattons.

Pour le CNAL (3), ces sommes font défaut à l'Ecole publique et laïque. Et les suppressions de postes d'enseignants qui, proportionnellement, touchent beaucoup plus le public que le privé, renforcent encore cette « concurrence déloyale » financée par l'Etat.

Tout au long de cette année scolaire, les organisations du CNAL examineront très attentivement les choix budgétaires du gouvernement et dénonceront, s'il y a lieu, tout nouveau cadeau fait au privé.

Le CNAL rappelle que seul le service public et laïc d'éducation peut garantir partout un accueil de qualité pour tous.

*1) Pour 2007, l'Etat a versé 6 milliards 829 millions d'euros pour financer le programme 139 : « enseignement privé du premier et du second degré ». Source : **http://www.performance-publique.gouv.fr/** .*
*2) Les conséquences de l'application de cet article 89 de la loi du 13 août 2004 sont détaillées sur le site du **CNAL**.*
*3) Le **CNAL** est composé des DDEN, de la FCPE, de La Ligue de l'Enseignement, du SE-UNSA et de l'UNSA-Education.*

A LIRE ABSOLUMENT !

Cette enquête révèle que les récentes réformes, en apparence éparses et dissociées, s'inspirent d'une stratégie éloborées par certaines associations catholiques ou libérales comme SOS-Education.
Eddy Lhaldi est enseignant et syndicaliste UNSA, Murielle Fitoussi est journaliste (Dossiers du Canard enchaîné, Libération…).

L'EDUCATION EST NOTRE AVENIR

Il ne doit pas se dessiner sans nous !

Notre pays a cette chance extraordinaire de disposer d'un grand service public laïque d'Education. Il traduit notre choix républicain d'une société où tous les citoyens vivent ensemble. Mais imagine-t-on ce que deviendrait ce principe, sans ce tour de force de l'accueil de tous les jeunes, sans distinction, réalisé quotidiennement par notre Ecole ?

Cette Ecole publique, que nous aimons pour ses réussites incontestables, rencontre aussi des difficultés. C'est pourquoi nous souhaitons passionnément qu'elle évolue et se transforme pour s'acquitter vraiment de sa mission démocratique : faire réussir tous les jeunes, pas seulement les plus favorisés ou les plus « méritants ».

Pour nous, ce débat et cet effort concernent tous les citoyens car, à travers l'avenir de la jeunesse, c'est celui du pays qui se joue.

Or, en lieu et place de ce que devrait nécessiter cette grande cause nationale, rassemblant largement les citoyens, à quoi assistons- nous ? Au spectacle d'une politique gouvernementale qui, au-delà des habillages, ne voit dans l'Education qu'un moyen d'économiser. Plus que tout discours, la préparation du budget 2009 en est la démonstration : 13500 suppressions d'emplois programmées, soit, dans le cadre triennal dans lequel ce budget s'inscrit, plus de 40 000 postes promis à disparition sur les 3 ans, à rajouter aux 11 200 suppressions de cette année !

Tout n'est sans doute pas question que de postes en matière éducative, mais nous affirmons que rien ne pourra se faire dans cet acharnement d'un « toujours moins de postes » ! Rien ne pourra davantage se faire avec des réformes à marche forcée encore moins lorsqu'elles aboutissent à de vraies régressions. Rien ne pourra se faire non plus si l'Etat ne cesse de se désengager de ses missions, déléguant hors de l'école ce qu'elle doit assurer pour tous.

Aussi, nous poussons aujourd'hui un cri d'alerte : cette politique va détériorer sur le long terme le service public d'Education. Elle porte tous les ingrédients pour que se développe une école à deux vitesses dans une société minée par les injustices et les inégalités.

De ce projet, nous ne voulons pas ! Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre Ecole publique en mettant au cœur la réussite de tous les jeunes. Nous voulons pour cela d'autres choix.

Nous en appelons à toutes celles et tous ceux qui pensent que l'Education est une richesse pour notre pays, que l'avenir se joue aujourd'hui, à toutes celles et tous ceux qui refusent que la politique suivie n'entraîne, pour de nombreuses années, le service public d'Education dans l'affaiblissement.

Quelle place veut-on donner à l'Education dans notre pays ? Quel citoyen veut-on préparer ? Nous n'acceptons pas que la société découvre a posteriori qu'on aurait répondu à sa place, en catimini, à ces questions fondamentales !

Alors, mobilisons-nous ensemble, débattons, parlons, proposons, interpellons l'opinion, agissons sans attendre !

Rassemblons-nous tous dans une grande manifestation nationale le dimanche 19 octobre à Paris.

Liste des premières organisations signataires de cet appel :
UNSA-Education, FSU, FAEN, SGEN-CFDT, FCPE, CRAP, UNL, UNEF